

Le Lien

LE JOURNAL MUNICIPAL

SAINT-ISMIER

DÉC. 2019
JANV./FÉV. 2020 N°55

ANIMATIONS

MARCHÉ DE NOËL
SAMEDI 14 DÉCEMBRE
9H > 17H
CENTRE VILLAGE

PROGRAMME COMPLET
SUR SAINT-ISMIER.FR



ACTUALITÉS
Rivières,
une gestion partagée

08



DOSSIER
Redécoupage de la commune
en 7 bureaux de vote

12



ANIMATIONS
« Halloween »,
un succès effrayant !

18

OUVERTURE DES ACCUEILS DE LOISIRS

- > **Durant les vacances de Noël, les accueils de loisirs seront fermés**
- > **Durant les vacances d'hiver**, le centre de loisirs 3-12 ans et le local jeunes seront ouverts du 2 au 6 mars et du 24 au 28 avril.

Les programmes d'activités et les dates des permanences d'inscription en ligne seront disponibles fin janvier sur le site internet de la mairie rubrique « Jeunesse » - « Enfance Jeunesse Scolaire » - « Centre de loisirs ou Jeunes ».

Renseignements au pôle EJS - 04 76 52 93 69
mail: loisirs.3-12@saint-ismier.fr
loisirs.ados@saint-ismier.fr



INSCRIPTIONS SCOLAIRES POUR LA RENTRÉE 2020

Vous avez un enfant né entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017 ou vous emménagez sur la commune et souhaitez scolariser votre enfant à la rentrée de septembre 2020. Vous pouvez dès à présent effectuer l'inscription auprès du service scolaire pour la rentrée de septembre 2020. Rendez-vous sur www.saint-ismier.fr (rubrique « Jeunesse - Enfance Jeunesse Scolaire - Scolaire ») pour télécharger la fiche d'inscription scolaire à retourner au pôle Enfance-Jeunesse-Scolaire (EJS).
+ D'INFOS: 04 76 52 93 69

VACANCES SCOLAIRES

- > **Vacances de Noël**: fin des cours le samedi 21 décembre 2019 et reprise des cours le lundi 6 janvier 2020.
- > **Vacances d'hiver**: fin des cours le samedi 22 février et reprise des cours le lundi 9 mars 2020.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES

Maxime PICOT DELARUELLE - 11 juillet
Lucas RICHARD - 25 juillet
Mathilde PEROTTO - 31 juillet
Lyana Charlie DESCHANELS - 22 août
Clémence VELASQUEZ-ZIMMERMANN - 25 septembre



MARIAGES

- > **Aurore PLAUSSU et Dimitri HUGUES** - 14 septembre
- > **Nicole BERRIOT et Sébastien GOMEZ** - 14 septembre
- > **Éric GOSSELET et Annick DUBERT** - 28 septembre
- > **Roman KIRTSCHE et Monia CHEVRIER** - 5 octobre

ÉLECTIONS MUNICIPALES

- > **Dimanche 15 mars 2020**: 1^{er} tour
- > **Dimanche 22 mars 2020**: 2^e tour

HORAIRES MAIRIE

Accueil de la mairie

Tél. : 04 76 52 52 25
Tous les jours du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 (le mardi jusqu'à 19 h).

Fermeture mardi 24 décembre et mardi 31 décembre à 17 h 30.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Accueil du public, du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30. Sur RDV pour le dépôt des dossiers au 04 76 52 52 25 ou à social@saint-ismier.fr
Fermeture le mercredi après-midi.

Service « Cadre de vie » (urbanisme - services techniques)

Tél. : 04 76 52 52 33
> Lundi de 14 h à 17 h.
> Mardi matin sur RDV.
> Mercredi matin sur RDV et de 14 h à 17 h.
> Jeudi matin sur RDV.
> Vendredi de 9 h 30 à 12 h.

Service « Enfance-Jeunesse-Scolaire » (EJS)

Accueil du public (maison Belledonne) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, sauf mardi matin et mercredi après-midi sur RDV au 04 76 52 93 69. En période de vacances scolaires, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, sauf mercredi après-midi sur RDV.

Service petite enfance « Crèch'ndo »

Ouverture de 7 h 45 à 18 h 30 du lundi au vendredi. Sur RDV au 04 76 52 31 58.

Médiathèque de l'Orangerie

Tél. : 04 76 52 92 76
mediatheque@saint-ismier.fr
www.bibliotheques.le-gresivaudan.fr (page « Saint-Ismier »).

- > Mardi, jeudi et vendredi de 16 h 30 à 19 h et le jeudi matin pendant les petites vacances.
- > Mercredi de 10 h à 12 h et 14 h à 19 h.
- > Samedi de 10 h à 12 h 30.

Fermeture les mardis 24 et 31 décembre 2019

NUMÉROS D'URGENCE

Gendarmerie de Saint-Ismier :

17 ou 04 76 52 15 45

Police municipale :

04 76 52 93 64 ou 06 27 15 52 70

Pharmacie de garde :

3237 (appel payant) - www.servigardes.fr

Sapeurs-pompiers : 18

SAMU, médecin et dentiste de garde : 15

Centre antipoison de Lyon :

04 72 11 69 11

Électricité (Enedis) : 09 72 67 50 38

Gaz (GRDF) : 0 800 47 33 33

Eau (SAUR) : 04 57 38 50 09

Assainissement : astreinte d'urgence

7j/7j et 24h/24h de la société

Véolia : 04 76 61 39 34.

Relation aux usagers des Eaux

du Grésivaudan : 04 76 99 70 00.

PERMANENCES

Conciliateur

Les permanences du conciliateur se tiennent les premiers et derniers mercredis de chaque mois de 9 h à 12 h, sur RDV au 04 76 52 52 25.

Assistante sociale

Sur la commune de Bernin.
Sur RDV au 04 56 58 16 91.

Conseiller municipal délégué aux logements sociaux

Tous les vendredis de 9 h à 12 h.
Contact : jp.meyer@saint-ismier.fr
ou 06 74 96 66 22.

SERVICES

Déchetteries

Saint-Ismier, Crolles et Le Touvet.
Ouverture 7j/7j de 8 h 30 à 17 h 45 (sauf jours fériés).
+ d'infos : www.le-gresivaudan.fr

Jours de collecte

Collecte des ordures ménagères le lundi (ou le jeudi pour certains quartiers) et des recyclables « Je trie » le **mardi depuis le 1^{er} juillet 2019**.

Merci de sortir votre bac la veille au soir. Jours fériés : report systématique de la collecte concernée au mercredi de la semaine en cours.

Objets trouvés

Informations sur www.saint-ismier.fr, rubrique « Vie quotidienne - Police municipale ».



RÉSEAUX SOCIAUX

f RETROUVEZ TOUTE L'ACTU DE LA VILLE DE SAINT-ISMIER

Alertes météorologiques, infos travaux, photos des animations municipales, infos sur les fermetures exceptionnelles...

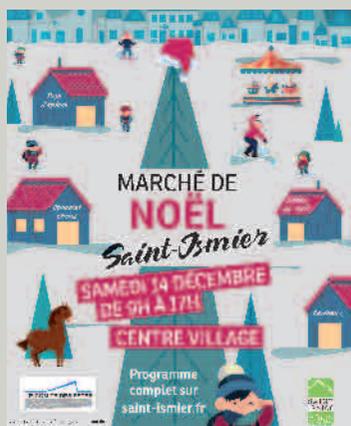
PAS DE COMPTE FACEBOOK ?

Consulter les infos sur :
www.facebook.com/villedesaintismier

+ D'INFOS
WWW.SAINT-ISMIER.FR

Flasher sur moi!





DÉC. 2019

JANV. / FÉV. 2020

N°55

INSTANTS VOLÉS P. 04

ACTUALITÉS P. 06

Activités des écoles : musique, cinéma, neige, mer et écologie P. 06

Toujours plus d'enfants inscrits aux services périscolaires P. 06

Crèch'ndo : la vie suit son cours paisible P. 07

Bien grandir à Saint-Ismier P. 07

Rivières, une gestion partagée P. 08

Sources : une richesse à préserver P. 08

La Semaine bleue P. 09

Expo « De la grotte Chauvet à la Caverne du Pont-d'Arc » P. 09

Évolution du Code de la route P. 10

Le point sur les travaux P. 10

PORTRAIT P. 11

RENCONTRE AVEC MARIE-FRANCE TOUZAIN

DOSSIER P. 12 > 13

Redécoupage de la commune en 7 bureaux de vote

PATRIMOINE P. 15

- > Travaux d'entretien dans l'église Saint-Philibert
- > Du nouveau à La Tour d'Arces

CULTURE P. 16

Actualités à la médiathèque...

ANIMATIONS SPORT P. 18

Téléthon « Halloween », un succès effrayant !

ASSOCIATIONS P. 19

AGENDA P. 20

« MAÎTRISER LES CONSÉQUENCES DES RISQUES NATURELS PAR UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION, POUR EMPÊCHER L'ALÉA, OU RÉDUIRE LES EFFETS D'UN POSSIBLE ÉVÉNEMENT SUR LES PERSONNES ET LES BIENS NE PROCÈDE PAS UNIQUEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DU MAIRE... »



LA CITOYENNETÉ ET LA GESTION DE L'EAU

« Les caprices de la nature ne doivent pas s'aggraver de négligence.

L'aménagement de la commune à travers son plan local d'urbanisme prend bien évidemment en compte le plan partenarial des risques naturels, lequel vaut servitude d'utilité publique.

À cette réglementation officielle s'ajoutent la mémoire collective et la richesse des connaissances que nous ont léguées les anciens pour accompagner les projets urbains.

La transmission de cette mémoire est précieuse à Saint-Ismier, particulièrement en ce qui concerne les sources et les torrents, car s'ils sont à la fois notre identité et notre richesse, ils peuvent aussi parfois devenir menace ou danger pour la sécurité des habitants.

Dans ce contexte, maîtriser les conséquences des risques naturels par une politique de prévention, pour empêcher l'aléa, ou réduire les effets d'un possible événement sur les personnes et les biens ne procède pas uniquement de la responsabilité du maire...

C'est aussi un acte citoyen et une responsabilité individuelle.

En effet, si la vigilance et la prévention ne sont pas suffisamment mises en œuvre collectivement, la commune peut être

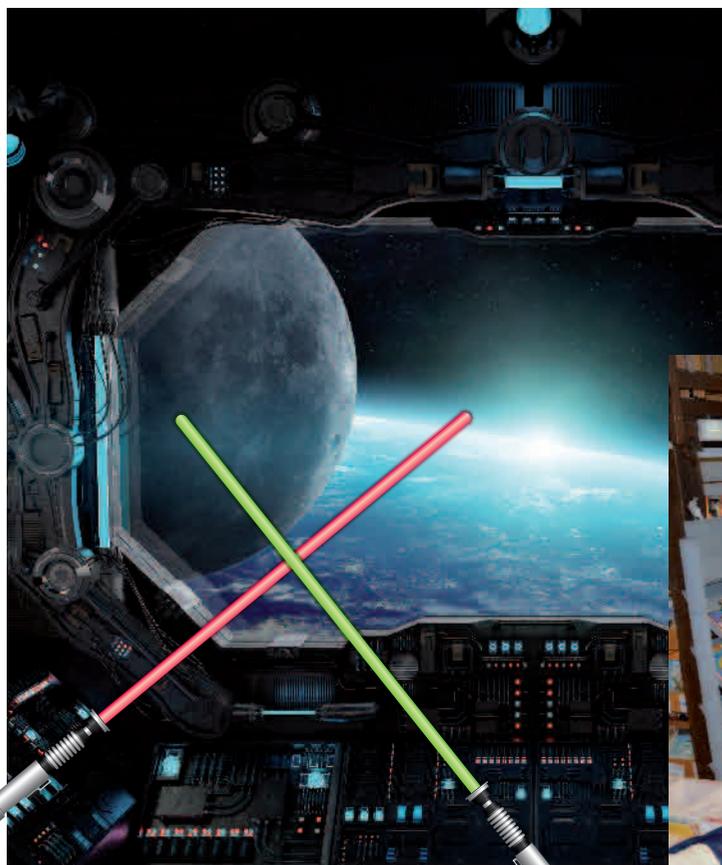
conduite à engager des dépenses conséquentes pour assurer la gestion, puis la réparation de dégâts parfois très importants, voire déplorer des pertes en vies humaines.

Cette logique de prévention s'inscrit tout naturellement dans une démarche de développement durable puisqu'elle s'efforce de réduire les conséquences économiques, sociales et environnementales d'un développement imprudent de la société ou d'une négligence des riverains des torrents. Au-delà de la surveillance étroite du torrent du Manival par les autorités compétentes, l'évolution climatique et les crues torrentielles qui ont sinistré notre village en janvier 2019 doivent rappeler aux riverains des torrents de l'Arguil, du Corbonne et du Rivet leur responsabilité en matière d'entretien des berges et du lit du torrent au droit de leur propriété afin que les riverains en aval ne soient pas, un jour, victimes des négligences des riverains en amont. Face aux caprices de la nature, en matière de risques, la sécurité de tous dépend du sens des responsabilités et de la vigilance de chacun. »

HENRI BAILE
Maire de Saint-Ismier



Directeur de la publication : Henri BAILE. Rédactrice en chef : Sandrine IDIER. Chargée de communication : Annabelle CHAMOT. Mise en page : New Deal. Photos : mairie de Saint-Ismier / Shutterstock / X - Droits réservés. Impression : Imprimerie Notre-Dame (80 rue Vaucanson, 38330 Montbonnot). Journal imprimé avec des encres végétales. Périodicité : trimestrielle. Dépôt légal à parution. N°ISSN : 07616066. Hôtel de ville, Le Clos Faure, 38330 Saint-Ismier - Tél. : 04 76 52 52 25 - Fax : 04 76 52 28 01 - com@saint-ismier.fr - www.saint-ismier.fr - Ce numéro a été imprimé à 3 400 exemplaires. Ne pas jeter sur la voie publique.



ANIMATIONS AUTOUR DU FILM STAR WARS « LE DERNIER JEDI »

Mercredi 20 novembre 2019, les enfants ont participé à des ateliers de fabrication de sabres Laser et d'hologrammes, organisés par la médiathèque et co-animés par les adolescents du service jeunesse de la commune. Ils ont pu découvrir des applications sur tablette dédiées à l'univers de la saga Star Wars.

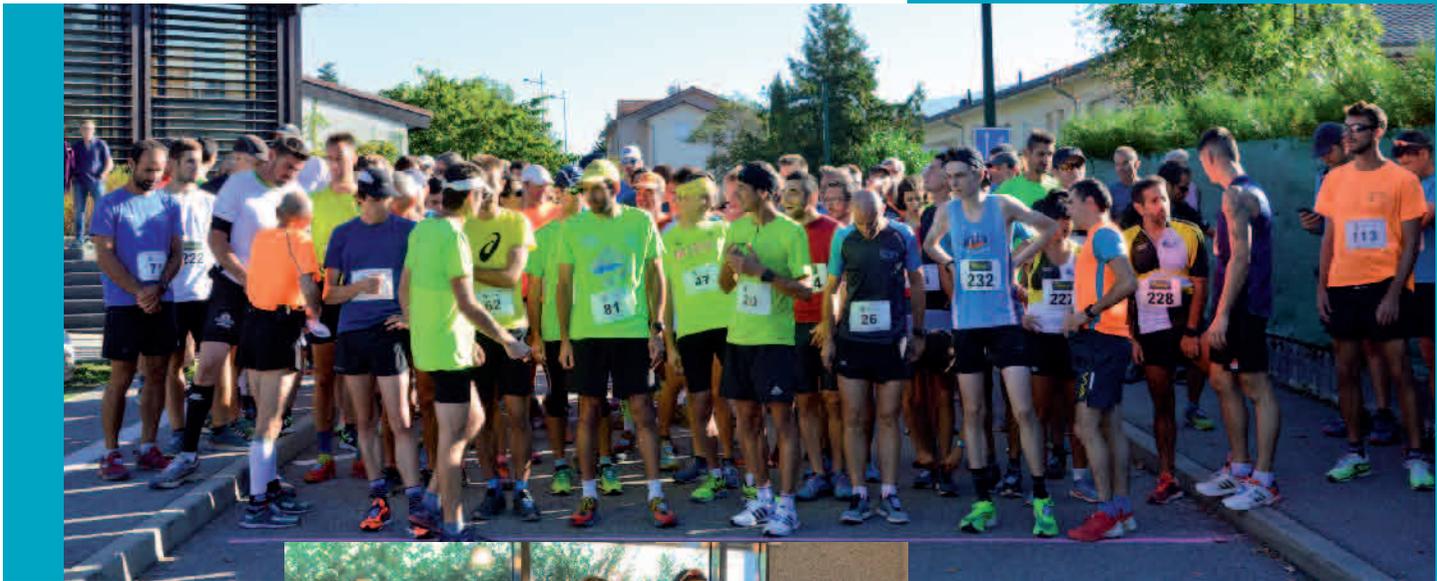
CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Les Ismériens sont venus en nombre sur la place de l'Église pour la cérémonie de commémoration de l'armistice de 1918. À cette occasion, le Général d'armée Guy PARAYRE a remis la décoration de commandeur de la Légion d'honneur à M. Hubert CREPET.

CHASSEURS DE MONSTRES

Pour la fête d'Halloween, le jeudi 31 octobre, la médiathèque a proposé aux enfants une chasse aux monstres issus d'albums illustrés. Ils devaient trouver leurs images, leurs noms et de quel livre ils provenaient. Un moment joyeux en parallèle de la fête d'Halloween qui avait lieu au même moment dans le parc de la mairie.





ON COURT...

Dimanche 29 septembre,
les coureurs sont venus en nombre
au départ du Cross du Manival.



ON COURT TOUJOURS !

Vendredi 11 octobre, parents et enfants
ont participé au traditionnel Courseton des écoles.



VERNISSAGE ART'SI

Amateurs et passionnés d'art se sont retrouvés
le vendredi 4 octobre à l'Espace Agora
pour l'ouverture du 10^e salon Art'SI Grésivaudan.



RETROUVEZ TOUS LES ALBUMS
PHOTOS DES ANIMATIONS
MUNICIPALES SUR LA PAGE FACEBOOK
DE LA MAIRIE DE SAINT-ISMIER:
www.facebook.com/villedesaintismier

SCOLAIRES

ACTIVITÉS DES ÉCOLES : AU PROGRAMME MUSIQUE, CINÉMA, NEIGE, MER ET ÉCOLOGIE



SPECTACLES EN PRÉPARATION...

Cette année, l'équipe enseignante de l'école élémentaire des Vignes a choisi de travailler avec les classes à la préparation d'un spectacle de chant et de batucada. Rodrigo COSTA, spécialiste des percussions brésiliennes les assistera. Le spectacle aura lieu au mois de janvier à l'Agora.

On s'attend à une prestation très vivante et très... sonore. Tonnerre d'applaudissements garantis!

Également en préparation pour la fin de l'année scolaire, un spectacle qui réunira les classes d'élémentaire de l'école Poulatière. Elles travailleront avec Emmanuel BOUDIÈRE, auteur-compositeur-interprète et metteur en scène.

À l'issue de ce travail, les élèves se produiront à l'Agora avec leur intervenant en musique. Gageons que ce nouveau spectacle de la Poulatière sera, comme l'an dernier, un grand succès.



SÉANCES DE CINÉMA

La préparation des spectacles n'empêchera pas les écoles de se rendre au cinéma dans le cadre du dispositif « École et cinéma » qui a pour but de faire découvrir aux élèves le cinéma en tant qu'art.

Ses actions s'appuient sur un partenariat avec les collectivités territoriales. L'association Les enfants de cinéma (www.enfants-de-cinema.com) met en œuvre et coordonne le dispositif national qui offre aux élèves une initiation au cinéma par la projection en salle d'un programme annuel de films majoritairement classés art et essai et par son accompagnement pédagogique mené par les enseignants et les partenaires culturels. Une présentation est disponible sur le site [eduscol](http://eduscol.fr) :

[www.eduscol.education.fr/rubrique «cinema/enseignement-dispositifs/ecole/ecole-et-cinema»](http://www.eduscol.education.fr/rubrique/cinema/enseignement-dispositifs/ecole/ecole-et-cinema)



PLAISIRS DE LA NEIGE

Des activités autour de la neige sont également au programme puisque les classes de cycle 3 de l'école des Vignes participeront à des séances du ski de fond au Sappey-en-Chartreuse au mois de janvier pendant que les classes de cycle 2 et 3 de l'école Clos Marchand participeront à une classe de neige au centre Montagne et Musique situé à Autrans dans le Vercors.



ZÉRO DÉCHET

Dans un autre registre, l'équipe enseignante de l'école Clos Marchand travaillera avec les classes sur la thématique «zéro déchet» ainsi que sur le sucre et l'équilibre alimentaire.



CLASSE DE MER

Enfin, au mois de juin, tous les élèves de CM2 des 3 écoles se retrouveront en classe de mer au centre Léo Lagrange des îles du Frioul pour découvrir ou approfondir la pratique de la voile et partager un temps fort de vie collective avant l'entrée au collège.



FRÉQUENTATION DES SERVICES PÉRISCOLAIRES : TOUJOURS PLUS D'ENFANTS INSCRITS

TOUT COMME LES EFFECTIFS SCOLAIRES, LA FRÉQUENTATION DES SERVICES PÉRISCOLAIRES N'A CESSÉ D'AUGMENTER CES DERNIÈRES ANNÉES NOTAMMENT CELLE DES RESTAURANTS SCOLAIRES.

Il y a 10 ans, en moyenne 50% des enfants inscrits à l'école fréquentaient les restaurants scolaires, aujourd'hui ils sont en moyenne 78%.



ÉVOLUTION DES INSCRITS À LA CANTINE

Moyenne/jour/base mois de sept.

Enfants scolarisés dans les 3 groupes scolaires	599	549	549	519	544	530	559	579	633	630	660
Enfants inscrits à la cantine	300 50%	296 54%	321 58%	322 62%	360 66%	355 67%	394 70%	420 73%	480 76%	484 77%	513 78%
	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20

Ces dernières années, les services périscolaires ont été réorganisés plusieurs fois pour s'adapter aux évolutions des effectifs et des règlements, notamment lors du passage à 4,5 jours d'école en 2013 puis à 4 jours d'école en 2018.

Aujourd'hui, les temps périscolaires du matin, du midi, y compris la cantine, et du soir, sont déclarés en accueils de loisirs périscolaires auprès de la DDSC (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) et de la CAF.

➔ **Au total sur les 3 cantines, ce sont 40 agents qui encadrent le temps périscolaire du midi.**



Crèch'ndo : la vie suit son cours paisible

Les 87 enfants (13 bébés, 34 moyens et 40 grands), ont trouvé leurs marques après de nouvelles rencontres ou retrouvailles et la découverte, suivie de l'appropriation, de leurs différentes unités.



LES ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LE PROJET PÉDAGOGIQUE AUTOUR DES 5 SENS, RECONDUIT POUR LA DEUXIÈME ANNÉE, SONT MISES EN PLACE.

Au programme: musique, peinture... et déco chez les plus jeunes, malle lumineuse, chants, patouille, cuisine... pour les moyens et multiples découvertes sensorielles (couleurs, saveurs, comptines...) approfondies sur le thème des saisons pour les grands qui ont donc revêtu leurs toques et tabliers de cuisinier à l'occasion de la « Semaine du goût » afin de confectionner des petits plats et goûter différentes saveurs.

Avec les plus grands, les sorties ont repris à la médiathèque les vendredis matin et un nouveau projet se prépare avec les personnes âgées de La Villa du Rozat.

Pour vivre ces moments privilégiés de découverte du monde extérieur avec les « copains de la crèche », l'équipe de Crèch'ndo compte sur la disponibilité des parents ou grands-parents pour nous accompagner et partager ainsi ces temps d'échanges avec leur enfant.

En vue de la rentrée de septembre 2020, la prochaine commission d'attribution des places aura lieu courant mars. En ce qui concerne cette rentrée 2020, nous comptons 7 pré-inscriptions chez les bébés, 30 pour l'unité des moyens et 18 dans l'unité des grands.

BIEN GRANDIR À SAINT-ISMIER

Afin de mieux informer les seniors sur les dispositifs et services existants dans plusieurs domaines (services d'aide à domicile, transports, établissements d'accueil...) le CCAS a édité en 2018, une brochure « Bien vieillir à Saint-Ismier ».

Dans le même esprit, dans le but de toujours mieux guider les familles, le CCAS a décidé de créer de nouvelles fiches d'information: « Bien grandir à Saint-Ismier ».

La petite enfance, l'enfance-jeunesse-scolaire, les loisirs et les lieux de détente sont les principaux thèmes abordés dans cette édition.

→ Brochure et fiches sont consultables dans leur intégralité sur www.saint-ismier.fr

BIEN GRANDIR

À SAINT-ISMIER

[FICHE 1]
Petite
Enfance



[FICHE 2]
Enfance
Jeunesse
Scolaire



[FICHE 3]
Lieux de
Loisirs et
de détente



LE LAEP « L'ENVOL » OUVRE LE LUNDI À SAINT-ISMIER

UN LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP) EST UN LIEU CONVIVIAL ET ACCUEILLANT OÙ LES ENFANTS ÂGÉS DE 0 À 4 ANS PEUVENT VENIR ACCOMPAGNÉS PAR UN PARENT.

C'est un espace de rencontre, de loisirs, de jeux, d'écoute et d'échange entre parents, enfants et accueillants. La fréquentation est libre, anonyme, gratuite et sans inscription.

Le LAEP « L'Envol » créé en 2003 à Crolles, fonctionne trois demi-journées par semaine y compris pendant les vacances scolaires. **Depuis le 4 novembre 2019, « L'Envol » propose un accueil sur la commune de Saint-Ismier le lundi matin (hors vacances scolaires).**



PARENT - ENFANT

> **Horaires d'ouverture**

Lundi de 8 h 45 à 11 h 15

Espace Clos Marchand

(salle du RAM au centre de loisirs).

CONTACT : 06 78 17 59 72

laep.crolles@le-gresivaudan.fr

PRÉVENTION



Rivières, une gestion partagée

Le bon écoulement des eaux et la prévention des risques d'inondation reposent en priorité sur l'entretien des cours d'eau y compris les torrents. Cet entretien résulte d'une collaboration forte entre tous les acteurs du territoire: l'État, les communes et les riverains. Le Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère, à qui la communauté de communes a transféré sa compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2019, apporte son appui et son expertise pour accompagner et coordonner l'action de chacun de ces acteurs sur le territoire.



Le torrent de Corbonne

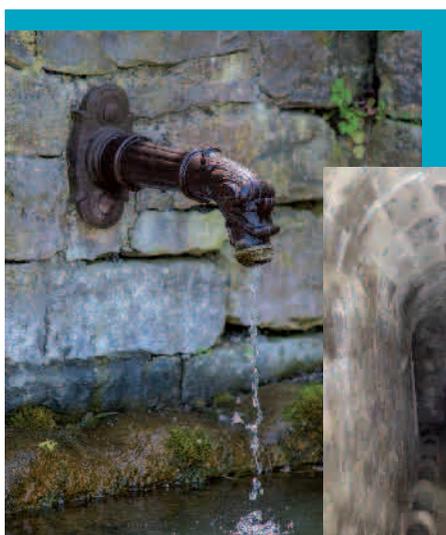
La « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) vise la protection contre le risque d'inondation et la valorisation des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin-versant hydrographique cohérent.

Le SYMBHI, créé en 2004 pour les travaux de protection des crues de l'Isère, puis des autres grandes rivières, s'occupe dorénavant des affluents du Grésivaudan. Concrètement, le Syndicat poursuit les projets d'aménagement hydraulique intégré mais il élargit le périmètre de ses missions: accompagnement du territoire pour travailler sur d'autres axes de la gestion du risque (prévision des crues, développement de la conscience du risque, mise en cohérence avec les outils d'urbanisme,

diminution de la vulnérabilité), travaux plus ponctuels, exploitation et entretien des ouvrages (digues, plages de dépôt, pièges à embâcles).

La bonne gestion des cours d'eau repose sur une collaboration forte entre tous les acteurs du territoire: **l'État** au titre des procédures réglementaires relatives à la gestion des risques, à la constructibilité et à la préservation des rivières, **les communes** en lien, en particulier, avec le pouvoir de police du Maire et enfin **les riverains soumis à l'obligation d'entretien**. Dans la plaine de l'Isère, les propriétaires fonciers sont regroupés au sein d'associations syndicales autorisées (ASA) pour assurer cette obligation. Cet entretien est essentiel pour assurer le bon écoulement des eaux et la prévention des risques d'embâcles et de débordements sur des secteurs à enjeux situés plus en aval.

→  L'UNITÉ TERRITORIALE GRÉSIVAUDAN SYMBHI APPORTE SON APPUI ET SON EXPERTISE À L'ACCOMPAGNEMENT DES RIVERAINS DU TERRITOIRE DANS LEURS DÉMARCHES.
Contact: contact@symbhi.fr



Jet d'eau avec mascaron



Galerie souterraine de circulation d'eau

LES SOURCES: UNE RICHESSE À PRÉSERVER

Pendant très longtemps, l'approvisionnement en eau a été difficile à Saint-Ismier. Il se faisait dans les cours d'eau et les ruisseaux, dans les sources, les résurgences.

Les points d'eau étaient souvent situés sur des propriétés privées et les habitants s'organisaient afin de permettre l'accès de tous à cette ressource indispensable. Malgré tout, des conflits surgissaient et les habitants faisaient appel au maire.

Ainsi le 4 mars 1819, le conseil municipal de Saint-Ismier prenait une délibération qui formalisait un accord entre les usagers et les propriétaires de la source des Sourdes. Cette transaction, dit « acte royal » du 14 juin 1819, est devenue un document de référence.

Les habitants de chaque hameau se regroupaient et nommaient un syndic en charge du captage de la source et de la construction de la fontaine. Celui-ci répartissait les

« droits d'eau » entre les habitants qui avaient, d'une façon ou d'une autre, participé à son aménagement et faisait appliquer le règlement régissant chaque point d'eau.

C'est à cette époque qu'a été ouvert, en mairie, le Registre des Fontaines qui retrace l'action menée par la commune: gestion des litiges, élection des syndics, instructions pour la construction, l'entretien et le bon usage.

L'arrivée de « l'eau sur l'évier » a certes changé profondément les pratiques mais si l'eau des sources ne paraît plus jouer aujourd'hui un rôle vital **elle demeure un élément de notre patrimoine communal et une ressource précieuse qu'il convient de préserver**.



EXPO MÉDIATHÈQUE

« DE LA GROTTTE CHAUVET À LA CAVERNE DU PONT-D'ARC »

Une exposition unique pour tout comprendre sur la grotte Chauvet et sa réplique de la Caverne du Pont-d'Arc, en Ardèche. Venez vivre une immersion multimédia, interactive et en 3D (avec nos tablettes), dans l'un des premiers chefs-d'œuvre de l'humanité.

Visible du 8 janvier au 25 février à la médiathèque. Un grand choix de livres sur la Préhistoire vous sera proposé en prêt.

DÉFILÉ DU 8 MAI



→ NOUS RECHERCHONS DE NOUVEAUX PARTICIPANTS POUR LE DÉFILÉ DU 8 MAI

Vous disposez d'une jeep ou d'un véhicule de la Seconde Guerre mondiale et vous souhaitez défilé pour l'armistice ?

SIGNELEZ-VOUS AUPRÈS DE NOTRE SERVICE COMMUNICATION : com@saint-ismier.fr

SOLIDARITÉ

→ LA SEMAINE BLEUE

Mardi 8 octobre à 15 h, les personnes âgées et les résidents de la maison de retraite du Rozat ont écouté la voix puissante de l'acteur et metteur en scène Jean-Vincent BRISA, magistral dans « Hugo, celui du combat ».

Les textes humanistes et politiques de Victor HUGO résonnaient juste et fort. Un grand moment de théâtre intimiste proposé par l'artiste en résidence à l'Espace Agora.



PROXIMITÉ

Le dispositif Voisins vigilants fonctionne depuis 2016, n'hésitez pas à le rejoindre !

MÊME SI LA COMMUNE DE SAINT-ISMIER RESTE ÉPARGNÉE EN COMPARAISON D'AUTRES COMMUNES DU GRÉSIVAUDAN, NOUS RELEVONS EN MOYENNE UNE CINQUANTAINE DE CAMBRIOLAGES PAR AN.

Après plus de 3 années de fonctionnement, ce sont maintenant 25 micro-quartiers de Saint-Ismier et 35 voisins « référents » qui sont inscrits dans le dispositif. Son principe repose sur un échange d'informations entre la gendarmerie, les voisins « référents » et la police municipale.

→ PLUS D'INFOS SUR www.saint-ismier.fr, rubrique « Vie quotidienne - police municipale » OU CONTACTER DIRECTEMENT LE POLICIER MUNICIPAL **06 27 15 52 70**

N'oubliez pas, avant de partir en vacances ou en week-end, l'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES. Il vous suffit de remplir un formulaire à la gendarmerie ou auprès de la police municipale en indiquant vos dates d'absence et vos coordonnées, des rondes seront effectuées près de votre domicile pendant cette période.



CÉRÉMONIE DES VŒUX
La cérémonie des vœux aura lieu **VENDREDI 17 JANVIER 2020** à 18 h 30, à l'Espace Agora.

MOBILITÉ

Le Code de la route évolue en faveur des piétons et des cyclistes

LE CÉDEZ-LE-PASSAGE CYCLISTE AUX FEUX

Vous avez peut-être constaté l'apparition sur certains feux tricolores de petits panneaux triangulaires avec un vélo jaune: ils sont destinés aux cyclistes. Cette signalisation leur permet de franchir le feu rouge pour s'engager dans les directions indiquées par les flèches, sous réserve de céder le passage à tous les usagers qu'ils croisent, en particulier les piétons.



SENS INTERDIT SAUF POUR LES CYCLISTES

Automobilistes, dans de nombreuses rues à sens unique vous êtes peut-être surpris de croiser un cycliste circulant face à vous... Si la rue est à double sens cyclable, cela est normal puisqu'il s'agit alors d'une rue autorisée dans les deux sens pour les cyclistes tout en restant à sens unique pour les autres véhicules. Le panneau «sauf vélo» ajouté sous le panneau sens interdit, permet aux cyclistes de circuler en sens inverse. Cet aménagement devient de plus en plus courant. Il est même la règle dans les zones 30 et autres rues limitées à 30, les zones de rencontre et les aires piétonnes.



ZONE 30

En zone 30, la vitesse est limitée à 30 km/h. Les rues sont aménagées en cohérence avec cette limitation. Elles comportent généralement des trottoirs pour les piétons et une chaussée où cohabitent les autres usagers. Toutes les rues sont en principe à double sens pour les cyclistes.



UN PIÉTON VEUT TRAVERSER, JE LUI CÈDE LE PASSAGE

Plus qu'une courtoisie, c'est une obligation... Tout conducteur est tenu de céder le passage au piéton qui s'engage de façon régulière (en respectant les règles qui sont les siennes) dans la traversée d'une chaussée ou qui manifeste clairement son intention de le faire. Cette règle vient compléter le principe de prudence, également inscrit dans le Code de la route, qui indique que tout conducteur doit faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagers les plus vulnérables. Une façon d'exprimer que le plus protégé (par sa carrosserie) doit faire attention au plus fragile (piéton, cycliste).



TRAVAUX

ON FAIT LE POINT!



→ Travaux hameau du Fangeat/Pré Diot

Dans le cadre de l'apaisement de la circulation et de la sécurisation de tous concrétisés par la mise en place de «Village à 30», le Département procédera à l'abaissement des limites de vitesse dans le hameau du Fangeat et sur le chemin de Pré Diot qui seront respectivement **limités à 30km/h et 50km/h**.

→ Travaux sur les accotements pour les cycles (RD 11b)

L'aménagement de sécurité initié par la commune au niveau de la traversée des Semaises sera prochainement accompagné par celui du Département dans le cadre de son schéma, en renforçant les accotements afin de permettre un partage d'espace entre les véhicules et les cycles **sur l'ensemble de la Voie en S**.

→ Travaux Pré de l'Eau (Pôle Montbonnot)

Les travaux d'aménagement du pôle multimodal du Pré de l'Eau ont débuté. **La durée prévisionnelle du chantier est d'un an environ**.



→ Nouvelle chaufferie

L'ancienne chaufferie de l'école Clos Marchand a été modifiée et modernisée. Ses deux chaudières fonctionnant au gaz alimentent désormais non seulement l'école mais aussi le bâtiment de la mairie.

Pour ce faire, un réseau de chaleur enterré a été créé entre les deux bâtiments à travers le parc. La chaufferie de la mairie, obsolète et ne pouvant pas être mise en conformité avec les textes réglementaires, a été supprimée. Cette nouvelle installation permet une économie d'énergie appréciable, plus de confort, plus de sécurité et s'avère aussi plus écologique car elle n'émet pas de particules fines.

Coût de l'ensemble des travaux: environ 235 000 €.



Rencontre avec... Marie-France TOUZAIN

Marie-France TOUZAIN vit à Saint-Ismier depuis 1981. Elle a eu un véritable coup de foudre pour le village. Dès 1988, elle entre de plain-pied dans la vie associative. À la fois peintre, comédienne, metteur en scène, conteuse... c'est une artiste polyvalente qui a vécu plusieurs vies. Avidée de découvertes, elle passe d'un art à l'autre comme pour être sûre de ne rien manquer. Toujours souriante, elle enchaîne les projets sans jamais s'arrêter avec sa compagnie de théâtre « Il était une fois... ».

Mère de quatre enfants, Marie-France les amenait régulièrement à la bibliothèque de Saint-Ismier. Un univers qui l'attirait. On la convainc bientôt de rejoindre l'équipe. Désireuse de s'impliquer dans sa ville, elle travaillera pendant 25 ans comme bénévole, lisant des contes aux enfants et créant des animations pour enrichir ses lectures à voix haute. « Je n'avais pas envie de rester chez moi, je voulais participer à la vie de mon village. »

Forte de son expérience avec les enfants et de ses débuts dans la mise en scène, elle se lance par la suite dans le théâtre en intégrant une troupe locale, « Les Baladins ». Une passion qui ne va plus la quitter jusqu'en 2001, date à laquelle elle fondera sa propre compagnie de théâtre à destination du jeune public, « Il était une fois... » avec Annie LEDAC, Angèle GLATIGNY, Nicole MÉHEUX et Marie-Madeleine CHAMOIX, qui l'ont accompagnée

pendant toutes ces années. Elle découvre alors le théâtre d'ombres et commence à créer des animations qu'elle produira ensuite dans les écoles et les bibliothèques. Plus tard s'ajoutent des marionnettes créées par Annie LEDAC. Encouragée par son succès, la compagnie se lance dans la mise en scène de contes traditionnels sur la scène de l'Espace Agora: *Peau d'Âne* (2003), *Hansel et Gretel* (2007), *Pinocchio* (2010), *Le Magicien d'Oz* (2014). Marie-France

« J'ai pris beaucoup de plaisir à me confronter au théâtre de boulevard, sous le regard bienveillant de Nanou FRANCK. »

et ses fidèles compagnes font tout de leurs mains : costumes, décors, maquillages... D'une passion à l'autre, elle se lance également dans la peinture, avec beaucoup de succès puisqu'elle remportera avec sa fille et sa sœur, le 1^{er} prix : « photo, peinture, poème », des olympiades de Saint-Ismier. Son tableau « La place du village »,



LE CARNAVAL DES ANIMAUX

Spectacle de la compagnie
« Il était une fois... »

11 DÉCEMBRE

14 h 30 et 16 h

Salle des mariages

thème des olympiades, est d'ailleurs en vente au format carte postale au bureau de tabac de Saint-Ismier. Elle participe à de nombreux salons et notamment Art'Si dont elle devient une habituée.

Véritable touche-à-tout, même si elle n'aime pas ce terme car « c'est celle qui fait tout mais qui ne sait rien faire... », Marie-France TOUZAIN aime l'art sous toutes ses formes.



Le **découpage électoral** est le procédé par lequel le territoire d'une commune est divisé en différents bureaux de vote. La population de la commune étant en variation constante, il est nécessaire de procéder à un redécoupage régulier afin de garantir une taille équilibrée des bureaux de vote.



Redécoupage de la commune en 7 bureaux de vote



Le dernier redécoupage a été réalisé en 2011. La commune comptait alors environ 5 300 électeurs pour 4 bureaux de vote et il avait été décidé de créer 1 bureau de vote supplémentaire.

En 2019 nous comptons désormais presque 6 000 électeurs et, pour le scrutin des Européennes, nous avons dénombré une moyenne de 1163 électeurs par bureau de vote.

Si la réglementation n'interdit pas les bureaux de vote qui excèdent 1000 électeurs, le ministre de l'Intérieur par une circulaire relative au « déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct » précise que : « *le bon déroulement des opérations électorales impose de ne pas excéder, autant que possible, le nombre de 800 à 1000 électeurs inscrits par bureau.* ».

La commune a donc décidé de procéder au découpage géographique de la commune en 7 bureaux de vote, dont vous trouverez la carte ci-contre.

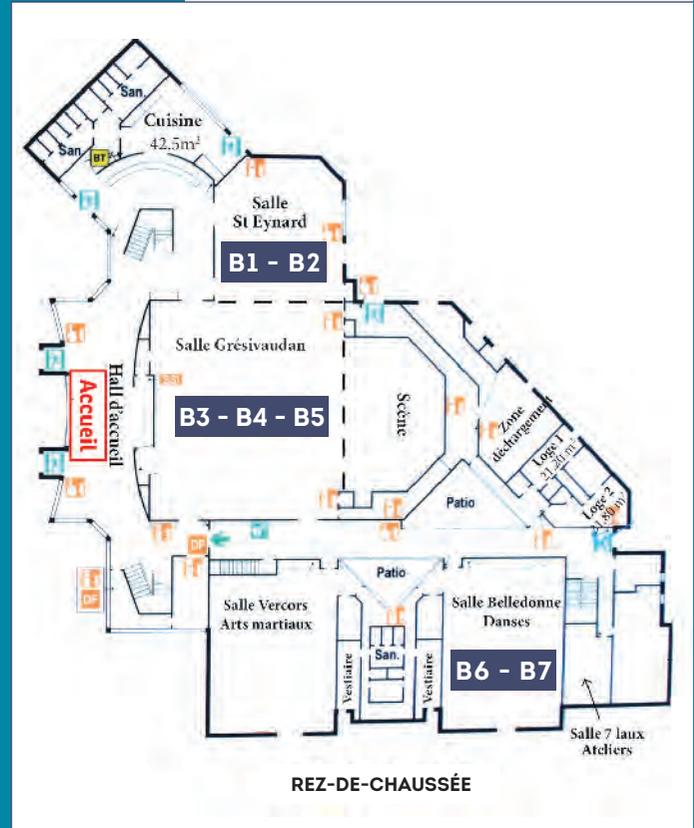
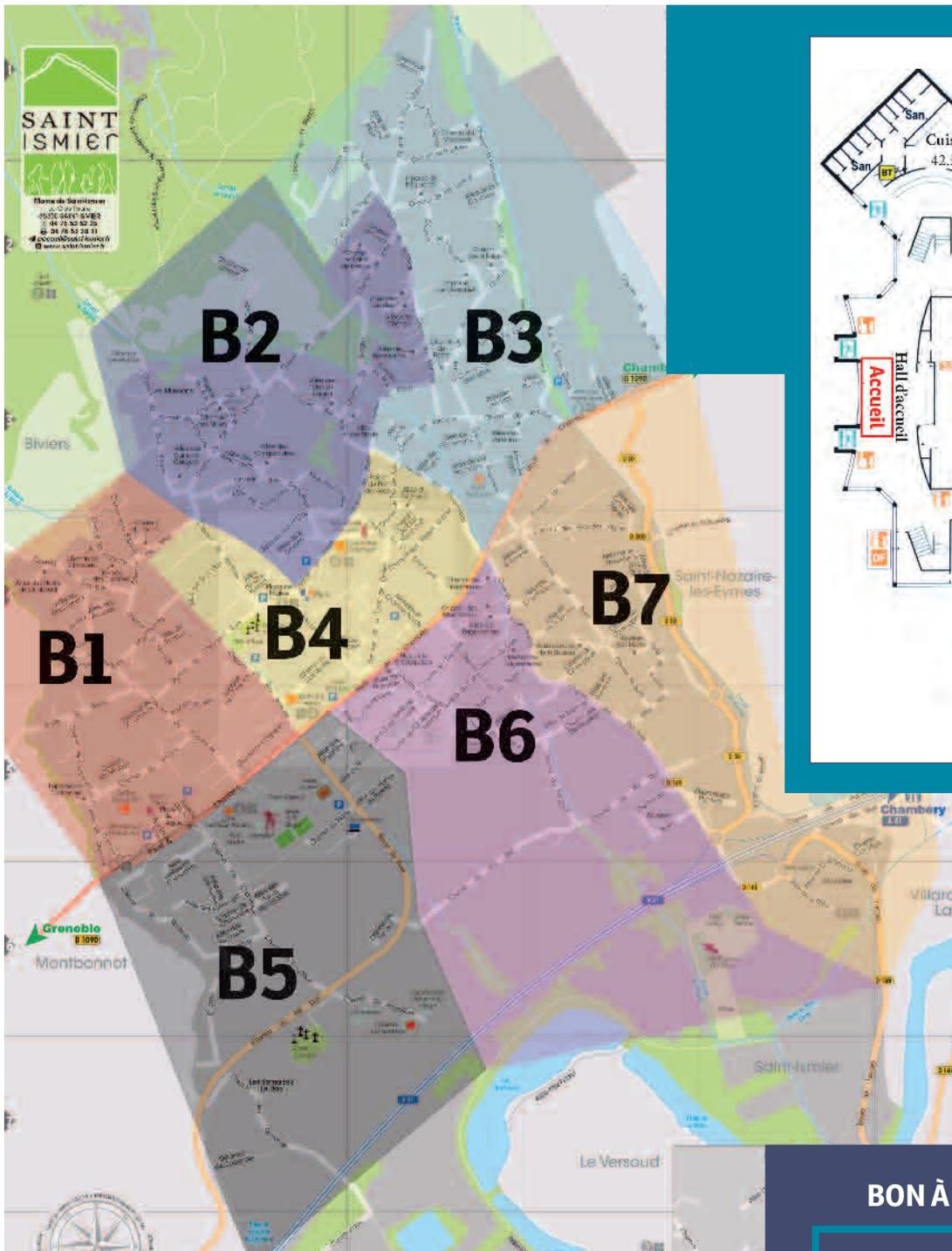
Cette **création de deux bureaux supplémentaires** permettra de réduire les files d'attente et facilitera également le dépouillement en réduisant le nombre d'enveloppes à traiter par bureau.



Les nombres d'inscrits provisoires par bureau sont les suivants :

BUREAU	B1	931 inscrits
BUREAU	B2	795 inscrits
BUREAU	B3	879 inscrits
BUREAU	B4	853 inscrits
BUREAU	B5	736 inscrits
BUREAU	B6	766 inscrits
BUREAU	B7	949 inscrits

Le redécoupage a été réalisé en tenant compte des projections des futurs projets de constructions. Les différences entre bureaux tendront donc à s'estomper dans le futur.



Les bureaux de vote seront tous situés à l'Espace Agora et répartis dans les différentes salles à notre disposition selon le schéma ci-dessus.



Une majorité d'électeurs va changer de bureau de vote. Une nouvelle carte électorale sera envoyée en mars 2020 à l'intégralité des personnes inscrites sur les listes électorales.

Sur celle-ci sera indiqué le numéro du bureau de vote.



LIEU DE VOTE	BUREAU 2
	38330 SAINT-ISMIER
M. [REDACTED]	
38330 SAINT-ISMIER	
N° de carte	2
N° de bureau	12121212
73 SAVOIE	CHAMBERY
Signature du Maire	Contre-AS: [REDACTED]
	Président du bureau

Numéro du bureau de vote

BON À SAVOIR...

→ RAPPEL, LA LOI DU 1^{ER} AOÛT 2016 RÉNOVANT LES MODALITÉS D'INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES RÉFORME LES MODALITÉS DE GESTION DES LISTES ÉLECTORALES ET CRÉE UN RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE (REU) DONT LA TENUE EST CONFIEE À L'INSEE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2019.

L'inscription est désormais possible en cours d'année.

→ Cette année vous pourrez vous inscrire pour les **élections municipales jusqu'au VENDREDI 7 FÉVRIER 2020 INCLUS**



TRIBUNE POLITIQUE DE LA MAJORITÉ

Pour respecter l'article L.52-1 du Code électoral, il n'y aura pas de tribune politique de la majorité en période préélectorale.

TRIBUNE POLITIQUE DE L'OPPOSITION

Pourquoi j'arrête.

Durant ce mandat, je me suis heurtée à des pratiques politiques où une minorité d'élus décide et la majorité valide sans trop poser de questions. Les débats sont souvent quasiment inexistantes. L'information n'est donnée qu'avec parcimonie. Les votes à main levée sont un frein à la démocratie, beaucoup n'osant voter contre. Je me suis opposée à l'augmentation de 140 % des indemnités des vice-présidents du Grésivaudan, à la politique des déchets, à la prise de compétence accélérée du Grésivaudan pour l'eau, l'assainissement et les torrents, au rapprochement avec la métropole. J'ai voté contre la hausse des impôts au Grésivaudan et à la commune car je trouve choquant que le réflexe des élus est d'augmenter les impôts et non pas de changer leur politique et leur gestion.

Dans cette politique à l'ancienne, les citoyens ne sont pas consultés. Trop souvent je n'ai pas eu de réponse sur le fond. Il m'a été rétorqué que mes actions étaient dictées par des règlements de compte personnels et je n'ai que trop souvent eu droit de la part d'élus masculins qu'à des insultes : « xénophobe, populiste, chevalier blanc, connerie... », une façon peu élégante d'esquiver un débat.

Ces réflexions m'ont été adressées en réponse à mes questions sur la perte d'argent public lors de la revente à bas prix du terrain de l'aire des gens du voyage de St-Ismier. J'ai fait une action au tribunal administratif (TA) pour contester cette revente, action pour laquelle le TA m'a donné raison. Mais, à l'issue de cette procédure, j'ai appris que la vente avait été bloquée dès mon action en justice connue. Pourquoi, le juge et les conseils municipaux et communautaires du Grésivaudan n'ont-ils pas été informés du blocage de cette vente ? Pourquoi Le Grésivaudan a-t-il, malgré cela, pris un cabinet d'avocats parisien pour sa défense ? Puisque la vente n'a pas été effectuée, le signalement au procureur n'a donc plus d'objet. Je me suis engagée en politique pour défendre l'intérêt général, le non-gaspillage de l'argent public, la démocratie, l'éthique et la transparence. Les comportements politiques à l'encontre de mes valeurs m'ont décidée à ne pas me représenter.

Geneviève PICARD

Démocratie, éthique et transparence - www.genevievepicard.fr

TRIBUNE POLITIQUE DE L'OPPOSITION

Des indemnités illégalement versées à certains élus (suite)...

L'an dernier, à la même époque, nous avons attiré votre attention dans Le Lien sur le fait que des indemnités avaient été illégalement versées à certains élus et qu'il existait des écarts significatifs entre la comptabilité et le montant total versé aux élus. Dans le même Lien, le Maire avait tenté de se justifier sans pour autant nous convaincre, faute de preuves. Dans notre bulletin de mars 2019, par souci de transparence et de vérité, nous vous avons expliqué en détail la problématique et les raisons de notre assignation au tribunal administratif d'août 2018.

Suite à notre relance auprès du tribunal, nous avons enfin reçu fin octobre 2019 le mémoire en défense de la mairie. Or, à la lecture des pièces de ce dossier datées d'octobre 2018, ce mémoire était visiblement prêt depuis plus d'un an et ne nous a été transmis qu'un an plus tard, après relance. Pourquoi a-t-il fallu attendre 15 mois depuis notre assignation pour obtenir les conclusions adverses ? Si tout est clair et transparent sur cette affaire, comme l'affirme Monsieur le Maire, pourquoi attendre si longtemps ? Ce dernier n'a-t-il pas « joué la montre » pour éviter une décision judiciaire défavorable avant la période électorale ? Cette situation, qui ne nous étonne guère, n'est-elle pas visiblement dilatoire ?

Car, au niveau des pièces fournies, seule la délégation de Mme GAILLARD peut être validée, mais pour le reste, étant donné que les indemnités de certains élus n'ont pas été votées par le conseil municipal, elles demeurent illégalement versées. Quant aux écarts de comptabilité, on nous explique qu'il y a eu des erreurs d'imputation comptable, sans pour autant en apporter la moindre preuve matérielle chiffrée. On reste donc dubitatif, et c'est quand même l'argent du contribuable qui est en jeu.

Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année et nous vous présentons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Christophe GAUVAIN / Jacques JOSSERAND

Clotilde NICOLUSSI CASTELLAN

ENTRETIEN

TRAVAUX D'ENTRETIEN

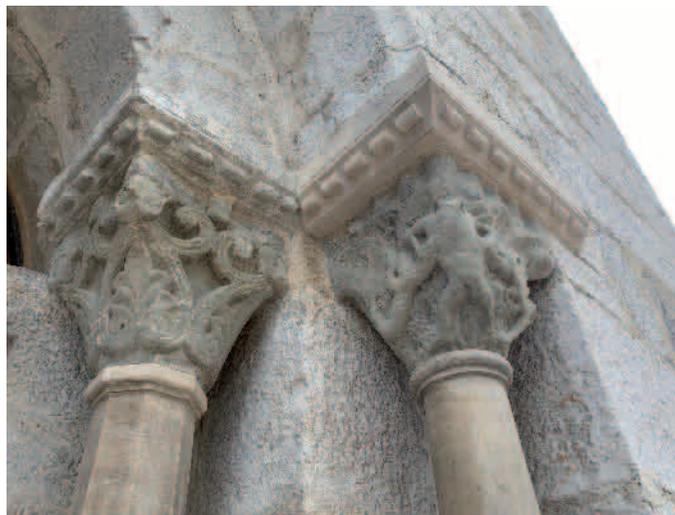
dans l'église Saint-Philibert

Lors de la séparation des églises et de l'État, la loi a reconnu la propriété des édifices de culte aux communes. Ainsi celles-ci se doivent d'assumer l'entretien et la conservation du bâtiment et tout dommage résultant de l'absence de travaux engage sa responsabilité.

L'église de Saint-Ismier date du XII^e siècle. Elle s'ouvrait, dès l'origine, par un seul portail roman orné de colonnettes en molasse surmontées de chapiteaux où figurent des sirènes à deux queues et des pampres. Elle ne possédait qu'une seule travée pour une superficie de 200 m².

- > En 1430, Joffrey d'Arces, seigneur d'Arces, souhaila la construction d'une chapelle dédiée à Sainte-Catherine.
- > Au XVII^e siècle, un agrandissement permit de doubler la surface en ouvrant un second porche. Sur la porte latérale, la date de 1625 indique probablement l'époque des travaux.
- > En 1908, le porche, qui date du Moyen-Âge, fut classé à l'inventaire national des Monuments Historiques.
- > En 1975 l'église fit l'objet d'une restauration complète et un orgue fut installé en 1981.

Au fil des ans, la commune a assumé sa responsabilité en entretenant régulièrement ce patrimoine. En 2019 les quatre



chapiteaux du porche classé ont été traités afin de freiner la dégradation de la pierre et d'éviter que les sculptures, réalisées au XII^e siècle, ne s'effacent totalement. Les deux portes principales sur la façade et la porte latérale ont été remises en état. Les vitraux viennent de faire l'objet d'un contrôle et il s'avère que de sérieux dégâts, sur deux d'entre eux, nécessiteront des travaux programmés pour 2020. Par ailleurs, la croix en pierre implantée sur l'escalier du parvis de l'église a été restaurée. En effet, la partie supérieure menaçait de tomber.

Ces travaux sont réalisés par des artisans spécialisés dans l'entretien du patrimoine et bénéficient de subventions accordées par le Département de l'Isère et le ministère de la Culture.



→ DU NOUVEAU À LA TOUR D'ARCES

TRAVAUX DE FOUILLES

Les fouilles archéologiques, effectuées début septembre, au niveau des fondations de la Tour ont montré que les bâtisseurs du Moyen-Âge l'ont ancrée solidement et que les travaux nécessaires à l'aménagement du site peuvent être entrepris en toute sécurité.

Conduites par Annick CLAVIER, archéologue, conservatrice du service patrimoine du Département de l'Isère, ces fouilles ont également permis de mieux appréhender la configuration initiale du site.

Les travaux programmés comprennent plusieurs tranches et s'étaleront sur plusieurs années. La première, prévue pour 2020, consistera à sécuriser le site ainsi qu'à aménager un escalier permettant de redonner accès à l'entrée de la Tour.

Ils seront financés par les subventions allouées par les collectivités locales, notamment le Département de l'Isère. Le fonds de dotation Tour d'Arces / Patrimoine qui collecte les dons des particuliers et des entreprises dans le cadre du mécénat (déduction fiscale), apportera sa participation, de même que le budget de la commune.

L'objectif de ce projet est bien de valoriser ce site privilégié afin que chacun puisse en profiter lors d'une balade sportive ou familiale ou, encore, lors des soirées musicales ou théâtrales lorsque, à la tombée de la nuit, la magie du lieu opère...

Nous portons aussi la responsabilité de transmettre ce patrimoine afin que la silhouette familière et rassurante du donjon continue à participer à la vie des habitants et à les questionner sur leur histoire.

→ www.saint-ismier.fr, rubrique « Cadre de vie/Patrimoine »

ET AUSSI À LA MÉDIATHÈQUE...

INTERVIEW

Rencontre d'auteurs

L'ÉCRIVAIN ISÉROIS ANTOINE CHOPLIN, PROGRAMMATEUR DU FESTIVAL DE L'ARPEUTEUR AUX ADRETS, SERA INTERVIEWÉ PAR LE JOURNALISTE ALAIN DOUCÉ MARDI 31 MARS À 20 H À LA MÉDIATHÈQUE.

Avec son dernier livre « À contre-courant » (Paulsen, 2018), Antoine CHOPLIN a remonté « sa » rivière, l'Isère, au fil des quatre saisons pour se ressourcer. Une route à pied, en solitaire, pour s'enivrer de paysages, de nature, d'histoire et de littérature. Un récit intimiste sur la marche et l'écriture par l'auteur de *La Nuit tombée* (La Fosse aux ours), Prix France Télévisions 2012.

En remontant la rivière, il progresse à contre-courant dans l'espace, mais aussi dans le temps. Ou comment confronter les coins familiers qu'il fréquente aujourd'hui avec ceux arpentés hier, enfant, aux côtés de son père. Un beau récit qui mêle contrastes, passé, patrimoine, histoire et interrogations sur l'écriture. Ce livre a concouru pour le prix régional du livre environnement 2019.



Cette rencontre littéraire sera l'occasion de présenter la sélection 2020 de ce prix, organisé par la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère et de la Maison de l'Environnement de Lyon.

Ces livres, acquis par la médiathèque, mettent en avant des réflexions, analyses et propositions sur des thématiques environnementales d'actualité.



RENCONTRE

RENCONTRE AVEC L'AUTEUR JEAN-PAUL DIDIERLAURENT

Le thème de cette 19^e édition d'Écrivains en Grésivaudan était « Quand la lecture redonne le sourire, apporte le réconfort et permet de s'évader » avec comme invités les trois lauréats du Festival du premier roman de Chambéry, dans les bibliothèques et salles de cinéma du Grésivaudan.

Jean-Paul DIDIERLAURENT a présenté son dernier roman et répondu aux questions des nombreuses personnes venues l'écouter dans la salle des romans rénovée, jeudi 14 novembre à 18 heures.

« La Fissure », son dernier roman, raconte comment la vie tranquille d'un représentant en nains de jardin est bouleversée par la découverte d'une lézarde dans le mur de sa maison, au point de le mener, de rebondissement en rebondissement, jusqu'à l'autre bout du monde.

LECTURE



LECTURE THÉÂTRALISÉE DE « NOVECENTO »

LA NOUVELLE D'ALESSANDRO BARRICO SERA LUE PAR MURIEL JEAN ET MICHELLE JOLY

> LE MARDI 10 MARS À 18 H à la médiathèque, entrée libre.

Né lors d'une traversée, Novecento, à trente ans, n'a jamais mis le pied à terre. Naviguant sans répit sur l'Atlantique, il passe sa vie les mains posées sur les quatre-vingt-huit touches noires et blanches d'un piano, à composer une musique étrange et magnifique, qui n'appartient qu'à lui: la musique de l'Océan dont l'écho se répand dans tous les ports. Sous la forme d'un monologue poétique, BARRICO allie l'enchantement de la fable aux métaphores vertigineuses.

Cette lecture sera suivie d'un apéritif convivial.

COLLÉGIENS



**CAFÉ
LECTURE
DES COLLÉGIENS**

RENDEZ-VOUS, MARDI
28 JANVIER 2020 À 15 H
À LA MÉDIATHÈQUE.

Comme l'an dernier, la médiathèque renouvelle son partenariat avec le collège du Grésivaudan en invitant une classe de 3^e à lire à voix haute des extraits de textes littéraires devant les personnes âgées lors du « Café, lectures... ».

Ce projet pédagogique, initié par un professeur de français, la documentaliste du collège et la médiathèque, amène les collégiens à partager des textes qu'ils aiment avec le public senior.

CONTE



LE TEMPS DES HISTOIRES

**« DEVINE COMBIEN
JE T'AIME »**

Mercredi 19 février à 10 h 30.

Salle des mariages.

Les bibliothécaires liront plusieurs albums qui parlent des premières histoires d'amour de jeunes enfants. Venez partager en famille ces histoires douces et câlines.

> **Un atelier** de création d'un patchwork de toutes sortes de cœurs suivra la lecture.

Pour les enfants à partir de 3 ans, entrée libre.

LECTURE

LE TEMPS DES HISTOIRES
FÉES ET LUTINS

« LA FÉRIE DE NOËL »

> MERCREDI 18 DÉCEMBRE
À 10 H 30 À LA MÉDIATHÈQUE.

Les bibliothécaires liront des histoires de fées, de lutins, de père Noël dans un décor de sous-bois fabriqué spécialement par l'artiste Karine REVELLIN.

> **Un atelier** pour créer sa couronne de Noël suivra la lecture.

Pour les enfants de 3 ans et plus.
Entrée libre.

SPECTACLE

SPECTACLE DE NOËL

« LE CARNAVAL DES ANIMAUX »

MERCREDI 11 DÉCEMBRE, 2 SÉANCES À 14 H 30 ET 16 H.
SALLE DES MARIAGES.

Dans un décor de chapiteau, la compagnie des conteuses de « Il était une fois... » présentera un spectacle adapté et inspiré par la suite musicale de Camille SAINT-SAËNS « Le Carnaval des Animaux ».

Des marionnettes, du théâtre d'ombres et des projections vidéo évoqueront avec humour et fantaisie, la personnalité de chaque animal, dans une succession de saynètes.

Pour les enfants à partir de 2 ans.

Entrée 2€ par personne.

> **sur inscription**
à la médiathèque.



TÉLÉTHON

Dans le cadre du Téléthon, Véronique CALLOT, bénévole à l'AFM (Association Française contre les Myopathies) et le Comité des fêtes organisent une demi-journée pour le « Téléthon » samedi 7 décembre 2019 de 9 h à 13 h lors du marché de Saint-Ismier, sur la place de l'Église.

Plusieurs associations vont se joindre au Comité des fêtes : « Le Club des Sans Souci », « La Maison Pour Tous », l'association de parents d'élèves de la Poulatière, « Les Parents Poul' ». Les associations présentes vendront des objets conçus par leurs adhérents.

« Les Parents Poul' », dont la présidente est médecin, organiseront plusieurs animations pour enfants : hôpital pour doudous, atelier créatif à partir d'objets médicaux (masque, seringue...), course en fauteuil roulant, fabrication collective d'un sapin à vœux en bouteilles recyclées...

Du vin chaud sera vendu par le Comité des fêtes et des gâteaux par plusieurs membres des associations.

> NOUS COMPTONS SUR LA PRÉSENCE DES ISMÉRUSIENS POUR CETTE BELLE INITIATIVE EN FAVEUR DES ENFANTS MALADES. Venez nombreux!

Toutes les recettes seront reversées intégralement à l'AFM pour le Téléthon.



BÉNÉVOLAT

ÉVÉNEMENTS À NE PAS MANQUER

Lundi 9 décembre
10 heures Salle du Rozat
SPECTACLE de Noël
Enfants de 18 mois à 3 ans

Durée 25 mn.
Entrée libre.

LA MER
Les Vertébrés de l'Europe Centrale
du 18/12 au 20/12

LE COMITÉ DES FÊTES
SAINT-ISMIER
06 13 92 37 85

Organisation Comité des Fêtes en partenariat avec la Mairie

MARCHÉ DE NOËL
Saint-Ismier
SAMEDI 14 DÉCEMBRE DE 9H À 12H
CENTRE VILLAGE

Programme complet sur saint-ismier.fr

Concert de Noël Gospel
CONCERT DE Noël
20 heures à l'église
VENDREDI 20 DÉCEMBRE

Avec le Gospel Institut dirigé par Franklin Akoa Mva et l'école de musique de l'AMZOV

Entrée libre, collecte au profit de : LES BLOUSES ROSES

Mardi Gras 25 février 2020
14H30
CARNAVAL

Parc de la mairie sous chapiteau

SAINT-ISMIER
Organisation : Véronique Callet
Tél : 06 13 92 37 85
Organisateur : comité des fêtes, en partenariat avec la mairie de Saint-Ismier



ANIMATION

« HALLOWEEN », UN SUCCÈS EFFRAYANT!

Tous les ans, l'animation Halloween bénéficie du concours actif et engagé des jeunes encadrés par leurs animateurs.

Elle leur demande 3 ou 4 jours de préparation pendant leurs vacances scolaires. Durant cette période, ils construisent des stands, comme celui de la maison hantée, et imaginent des jeux d'adresse, des parcours sportifs et bien d'autres activités réjouissantes (ou affolantes).

La préparation se complète d'un stage de graff pour illustrer les différents stands.

Les jeunes doivent s'impliquer pleinement en suivant un cahier des charges complet pour la réalisation de stands adaptés à un public familial. Ils doivent également prévoir le matériel nécessaire.

Le jour de l'animation, dès 9h du matin, nos adolescents s'activent pour décorer le parc et mettre en place les stands. Ils doivent ensuite se déguiser et se préparer à l'accueil

de près de 1000 personnes qui envahissent le parc tout l'après-midi.

Les animateurs sont bien sûr présents pour aider les jeunes dans la réalisation de leurs stands et les accompagner durant l'animation. Néanmoins les adolescents sont pleinement responsables puisque la plupart sont autonomes et gèrent seuls leur activité pendant l'accueil du public.

L'événement prend de l'ampleur d'année en année tant par le nombre de jeunes volontaires que par la fréquentation du public.

Pour ces vacances de Toussaint environ 30 jeunes soutenus par les différents services municipaux étaient mobilisés pour participer au bon déroulement de l'événement et donner un sacré frisson aux enfants.

Qu'il est bon de se faire peur!



ASSOCIATION APICOLE DE SAINT-ISMIER (AASI)

L'extraction du miel des apiculteurs du rucher de l'AASI s'est déroulée fin août pour le plaisir des petits et grands. Étaient aussi présentes les hausses des ruches du lycée horticole de St-Ismier. Cette année, la récolte fut faible car les conditions météorologiques ont perturbé nos belles avettes dans leur recherche de pollen et de nectar mais, continuons à le rappeler, il faut protéger les abeilles qui viennent butiner dans nos jardins et qui sont bien sûr indispensables à la pollinisation des fleurs.

[VIDÉO DE L'EXTRACTION 2019 SUR NOTRE BLOG]
www.les-ruchers-saint-ismier.blogspot.fr



ACCUEIL MIGRANTS GRÉSIVAUDAN (AMG)

HÉBERGER UN MIGRANT ?

Vous disposez d'un studio ou d'un appartement meublé et vous souhaitez venir en aide à une famille de migrants pendant quelques jours, un mois, ou plus ?

L'association «AMG» (Accueil Migrants Grésivaudan) peut vous proposer une convention d'occupation, participer à vos frais d'électricité/gaz/eau et rassembler un petit collectif de bénévoles facilitant l'accueil.

Vous disposez d'une chambre dans votre propre logement, et êtes prêts à accueillir chez vous une personne migrante pendant des week-ends, quelques jours ou quelques semaines ?

AMG peut vous inclure dans un groupe de familles se relayant pour assurer à tour de rôle l'hébergement d'une personne, ou vous mettre en relation avec d'autres associations qui organisent également de l'hébergement temporaire.

[+ D'INFOS]

> Merci de vous faire connaître pour un premier contact par e-mail : migrantsgresivaudan@gmail.com
 nous vous rappellerons.
www.migrants-gresivaudan.fr



LA CHORALE DAUPHINELLE

CONCERTS DE FIN D'ANNÉE

Quelques semaines après les fêtes de Noël, la chorale Dauphinelle de Saint-Ismier proposera d'interpréter la « Messe de Minuit » de Marc Antoine CHARPENTIER. Ce compositeur français de l'époque baroque (1643-1704) a été particulièrement prolifique et polyvalent. Il a effectivement composé des opéras, des musiques de théâtre, des pastorales, des interludes et pas moins d'une quinzaine de messes dont la célèbre messe de minuit de Noël.

La chorale sera accompagnée par 13 musiciens professionnels. Les concerts auront lieu à Brignoud et à Vizille mais également à l'église de Saint-Ismier le samedi 1^{er} février 2020 à 20 h 30.

Les billets peuvent être pris sur le site de la chorale www.dauphinelle.net ou au café Martinet place de l'Église
VENEZ NOMBREUX ET OFFREZ DES BILLETS POUR NOËL !



GARDE D'ENFANTS À DOMICILE EN URGENCE : FAITES APPEL À DÉPANN'FAMILLES !

Dans le cadre de sa politique d'aide à la famille, le CCAS souhaite accompagner les parents de la commune aux revenus modestes contraints à trouver, en urgence et pour une courte durée, des solutions de garde de leurs enfants de 0 à 6 ans ou de 0 à 20 ans pour les enfants en situation de handicap.

C'est ainsi que le CCAS, réuni le 24 septembre dernier, a approuvé une convention de partenariat avec l'Association DÉPANN'FAMILLES et aide financièrement les familles ayant un quotient familial CAF inférieur à 1200 €, en participant à la dépense à hauteur de 21,50 €/heure pour un nombre d'heures limité.

Le solde est dû par la famille au prorata de ses ressources.

[+ D'INFOS]

Dépann'Familles - 2 rue Henri Ding - 38000 GRENOBLE
 04 76 46 87 27 du lundi au vendredi de 8 h à 13 h
www.depann-familles.fr ou en mairie 04 76 52 52 25

DÉCEMBRE

SAMEDI 7 9H > 13H

TÉLÉTHON

Place de l'Église.
Nombreuses animations,
voir p.18.



LUNDI 9 >10H

SPECTACLE DE NOËL DE LA CRÈCHE

Salle des fêtes du Rozat. Pour les enfants de 18 mois à 3 ans. Durée 25 min. Entrée libre.

MERCREDI 11 >12H

REPAS DES ANCIENS

Espace Agora.

VENDREDI 13 >18H30

CONSEIL MUNICIPAL

Salle des mariages.

SAMEDI 14 9H > 17H

MARCHÉ DE NOËL

Centre village.



VENDREDI 20 > 20H

CONCERT DE NOËL

à l'église de Saint-Ismier. Avec le Gospel institut dirigé par Franklin AKOA MVA et l'école de musique de l'AMZOV. Entrée libre.

MARDIS 24 ET 31

FERMETURE DE LA MÉDIATHÈQUE

FÉVRIER

JEUDI 6 >19H

CINÉ CONFÉRENCES CONNAISSANCE DU MONDE « Amsterdam l'héritière du Siècle d'or »

Espace Agora.

SAMEDI 8 10H > 19H

DIMANCHE 9 10H > 18H

SALON BIEN-ÊTRE

Espace Agora. 50 exposants (thérapeutes, créateurs, producteurs, auteurs). 25 conférences en continu.

+ d'Infos: therapeutes-zen.com
09 52 86 25 98 - 06 37 68 82 24

LUNDI 10 >15H

CINÉ LUNDI

Espace Aragon.

VENDREDI 14 10H > 22H

SAMEDI 15 10H > 22H

DIMANCHE 16 10H > 19H

8^E SALON DÉLISSIME

Espace Agora. 40 exposants.

+ d'Infos: www.delissime.fr

SALON GASTRONOMIQUE & VITICOLE D'EXCEPTION



MERCREDI 19

8H30 > 12H

16H30 > 19H45

DON DU SANG

Espace Agora.



MERCREDI 19 > 10H30

TEMPS DES HISTOIRES « DEVINE COMBIEN JE T'AIME »

Médiathèque.

Pour les enfants de 3 ans et plus.

Entrée libre.

MARDI 25 > 14H30

CARNAVAL

Parc de la mairie, sous chapiteau.

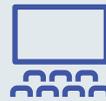


JANVIER

JEUDI 9 13H30 | 15H

ATELIER NUMÉRIQUE

Thème « La messagerie électronique ». Gratuit et sur inscription en médiathèque.



LUNDI 13 >15H

CINÉ LUNDI

Espace Aragon, Villard-Bonnot.

MERCREDI 15 >20H30

RÊVE D'ESPAGNE

Espace Agora.

Orchestre Régional du Dauphiné.

Direction F. REYNAUD, V. KAPPES guitare.

Le voyage onirique de ce concert mélangera donc des musiques des deux pays.

Avec bien sûr Carmen

et la Suite n°1

de BIZET qui reprend

quelques-uns des

thèmes célèbres de

L'Opéra. Hommage à

la guitare, le symbole

musical de l'Espagne,

avec l'intemporel

Concerto d'Aranjuez

de RODRIGO.



JEUDI 16 >19H

CINÉ CONFÉRENCES CONNAISSANCE DU MONDE « La légende des Alpes »

Espace Agora.

VENDREDI 17 >18H30

VŒUX DU MAIRE 2020

Espace Agora.



MARDI 28 >15H

CAFÉ LECTURE DES COLLÉGIENS

Médiathèque. Lecture à voix haute des extraits de textes littéraires devant les personnes âgées.

MARS

LUNDI 9 >15H

CINÉ LUNDI

JEUDI 12 13H30 | 15H

ATELIER NUMÉRIQUE

Thème « La photo numérique »

Gratuit et sur inscription en médiathèque.

VENDREDI 13 >20H30

BOURVIL

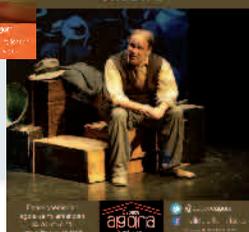
Espace Agora.
Voici un spectacle qui est un pur moment de poésie et de tendresse, avec ou sans la référence à Bourvil. *Fredo nous livre des instants de sa vie passée, ses histoires déçues, ses rencontres, ses espoirs... à travers les chansons et les textes de Bourvil, acteur, humoriste et chanteur dont l'humanité et la tendresse nous bouleversent encore aujourd'hui.*



JEUDI 19 >19H

CINÉ CONFÉRENCES CONNAISSANCE DU MONDE « Transsibérien II, Moscou-Baïkal-Mongolie-Pékin »

NOVECENTO
Jeudi 26 mars 2020
+ 20h30
Théâtre



JEUDI 26 >20H30

NOVECENTO

Espace Agora.

Novecento, c'est l'histoire d'un pianiste

durant les années 1900.

Né sur un bateau, il est aussitôt abandonné

sur un piano dans une boîte en carton.

Élevé par l'équipage, n'ayant jamais connu

d'autre univers que la mer, il découvre

le monde au travers des témoignages

des passagers.